

Décision

Générale

colonial

Décision n° 464 fixant la date de l'examen du certificat d'études primaires.

n° 464

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1950

Date de publication
24 avril 1950

Date du numéro
30 avril 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable au territoire par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté local n° 546 du 1er juin 1948 instituant l'examen du certificat d'études primaires et fixant ses conditions d'obtention conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 28 octobre 1947

Sur la proposition du chef du, service de l'enseignement,

TEXTE INTÉGRAL

Art, mu 1er. — La date de l'examen du cer- mj, tificat d'études primaires élémentaires est fixée au jeudi 25 mai 1950. Les épreuves commenceront à 7 heures se dérouleront dans les salles de l'école publique de Djibouti. Art. 2. — Les inscriptions seront reçues au bureau du chef du service de l'enseignement jusqu'au jeudi 18 mai inclus. Art, 3. — La présente décision sera communiquée et publiée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, SADOUL.